



ARRÊTE N° 2023 - 324
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT

Déménagement
Place Jean de Vienne n° 4
Emménagement
Route Emile Renouf n° 11

Lundi 31 Juillet 2023

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

VU la demande de Madame Le Pommellet Mathilde, pour le compte de la Société de Déménagement Grenier – 52, rue Capuchet – 76620 Le Havre, afin d'effectuer un déménagement, Place Jean de Vienne au n° 4, suivi d'un emménagement, Route Emile Renouf au n° 11, Lundi 31 Juillet 2023, de 13h00 à 18h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La Société **DEMENAGEMENT GRENIER** est autorisée à effectuer un déménagement, Place **JEAN DE VIENNE** au n° 4, suivi d'un emménagement, Route **EMILE RENOUF** au n° 11, **LUNDI 31 JUILLET 2023**, de 13h00 à 18h00.

ARTICLE 2 : La circulation et le stationnement seront interdits, Place Jean de Vienne, devant le n° 4 à proximité du lieu d'intervention, à la date et horaires cités dans l'Article 1.

2 places de stationnement seront réservées, Route Emile Renouf, devant le n° 11 afin de faciliter l'emménagement, à la date et horaires cités dans l'Article 1.

ARTICLE 3 : Des panneaux réglementaires avec affichage du présent Arrêté seront posés par la Société Intervenante.

ARTICLE 4 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal, du Centre de Secours et de la Police Municipale et à la Société intervenante chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 25 Juillet 2023
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint à la Circulation,
Jérôme HAMEL

